



FACILITATEUR DE BASKET

**Comité Départemental de
Basket-ball du Bas-Rhin**

REGLEMENT SPORTIF RETOUR AU JEU

3X3 TOUR

Organisation générale du championnat 3x3 FFBB.....	4
Article 1 : Championnat 3x3 FFBB	4
Article 2 : Calendrier	4
Article 3 : Format de chaque phase.....	4
Article 4 : Organisation de la phase départementale, les Séries.....	4
Article 5 : Organisation de la phase régionale, le Master de Ligue.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 6 : Equipes à égalité.....	4
L'inscription des équipes	5
Article 7 : Finances.....	5
Article 8 : Engagements	5
Article 9 :Catégories	5
Article 10 : Nombre de joueurs	5
Article 11 : Licences	5
Article 12 : Formulaire d'inscription.....	5
Article 13 : Réclamations	6
La Finale.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 14 : Organisation.....	6
Article 15 : Réclamations	6
La journée de compétition.....	6
Article 16 : Lieux de pratique et horaires.....	6
Article 17 : Dates et horaires	7
Article 18 : Correspondant 3x3	7
Article 19 : Echauffement.....	7
Article 20 : Organisation des terrains.....	7
Article 21 : Refs.....	7
Article 22 : Tables de marque et marqueurs.....	7
Article 23 : Ballons.....	8
Article 24 : Coaching.....	8
Déroulement.....	Erreur ! Signet non défini.
Article 25 : Constitution d'un plateau de « Séries ».....	Erreur ! Signet non défini.
Saisie des résultats :	8
Article 26 : Event Maker.....	8
Forfaits, sanctions et surclassements :	8
Article 27 : Forfait.....	8
Article 28 : Retard	8
Article 29 : Perte par défaut.....	8
Article 30 : Disqualification de joueurs.....	8
Article 31 : Sanctions disciplinaires.....	9
Article 32 : Blessures.....	9

Article 33 : Moins de 3 joueurs	9
Article 34 : Annulation de la journée	Erreur ! Signet non défini.
Article 35 : Surclassement.....	9

Organisation générale du 3x3 Tour

Article 1 : 3x3 Tour

Ce mini championnat de 3x3 est accessible à toute personne licenciée.

Article 2 : Calendrier

Le tour se déroulera lors de dates et lieux définis par le CD67.

- La phase de qualification : Plusieurs dates (idéalement 8) seront définies pour les tournois avec le support des clubs concernés sur le territoire Bas-Rhinois.
- Les finales se dérouleront dans le jardin du Château des Rohan à Saverne.

Article 3 : Format de chaque phase

Pour chaque phase, le 3x3 tour respecte le format suivant :

- Au minimum 4 équipes engagées par catégorie, et un maximum pouvant être établie selon le nombre de terrain.
- Le Comité Départemental organise les journées de Tournoi.
- Chaque tournoi se déroulera sous forme de plateaux, le plateau englobera toutes les équipes présentes et permettra un classement de toutes les équipes.

Le Tournoi respecte un format standard de plateau défini en fonction du nombre d'équipes par l'Event Maker.

Article 4 : Organisation de la phase de Qualification

Chaque journée des « Qualification », conformément à l'article 3, donne lieu à un classement.

Les points sont attribués comme suit :

- Vainqueur de la journée = 100 points ;
- Finalistes = 70 points ;
- Demi-finalistes = 50 points ;
- Quarts de finalistes = 30 points ;
- Equipes éliminées en phase de poule = 15 points.

Le nombre de points attribués pour la fin de la compétition reste inchangé.

Les équipes participantes à un nombre de tournoi qualif supérieur à 3 se verront attribué des points bonus de participation.

A l'issue de l'ensemble des journées des qualifications, le classement général des est établi.

Les 8 équipes vainqueurs des Qualifs iront en finale, et ou ajout ou remplacement ajusté en fonction des possibilités.

Article 5 : Equipes à égalité

Egalité sur une journée des « Séries », à la fin de la phase départementale des « Séries ».

En cas d'égalité de deux équipes ou plus, elles seront départagées et classées en fonction de leurs meilleurs résultats sur toutes les journées de championnat (Nombre de finales, nombre de demi-finales etc...).

L'inscription des équipes

Article 6 : Finances

Chaque joueur désirant participer au 3x3 tour doit être en règle financièrement avec la FFBB et ses structures déconcentrées au moment de l'engagement de son équipe.

Article 7 : Engagements

Chaque joueur / équipe désirant participer à un tournoi du 3x3 tour doit s'engager auprès du Comité Départemental au plus tard 48 heures avant, et s'acquitter des droits financiers.

U13/U15/Senior : 20€

Article 8 :

1/ Catégories

Le 3x3 tour est proposé aux catégories suivantes :

- U13 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U15 Garçon et Fille (mixité possible) ;
- U18 Homme et Femme ;
- Senior Homme et Femme

2/ Surclassements

Des surclassements sont possibles dans les conditions de l'article 47 du présent Règlement et de l'article 9 du Règlement Médical de la FFBB.

Article 9 : Nombre de joueurs

Chaque équipe est composée de 3 joueurs minimum et de 6 joueurs maximum; les effectifs ne peuvent plus être modifiés jusqu'à la fin du tournoi lorsque la liste qui est déposée au Comité Départemental comporte six joueurs.

Si la liste comporte moins de six joueurs, il est possible, pour l'équipe tout au long du 3x3 tour, d'ajouter des joueurs, sans en retirer, pour arriver à un maximum de six. La liste comportant ce ou ces nouveaux joueurs devra être validée par le Comité Départemental au plus tard 24 heures avant la ou leur première participation de ce ou ces joueurs à un des tournois. Lors de chaque journée, **seuls quatre joueurs** issus de la liste validée, peuvent participer aux rencontres et sont désignés avant le début de leur première rencontre.

Article 10 : Licences

Tout joueur doit être titulaire d'une licence Joueur Compétition FFBB, valide pour la saison en cours, lui permettant de participer aux différents championnats 3x3 FFBB.

Article 11 : Formulaire d'inscription

Pour l'engagement de chaque équipe, un formulaire d'inscription en ligne est disponible sur le [site internet](#) du Comité Départemental. Ce formulaire doit être rempli pour chaque date de participation souhaitée.

Article 12 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un évènement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur

3x3 du plateau, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles / suivantes :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

La Finale

Article 13 :

Au regard des classements des différentes journées du tour, un classement sera établi, et les équipes seront invitées à la finale de Saverne.

Les 8 équipes sont réparties dans 2 poules de 4 équipes.
A l'issue de cette phase de poules, un classement est établi.

Les deux premières équipes de chaque poule sont qualifiées pour les quarts de finale en match à élimination directe.

Les rencontres sont déterminées par l'Event Maker.

Les vainqueurs sont qualifiés pour les demi-finales à élimination directe.

Les vainqueurs des demi-finales sont qualifiés pour la finale.

Article 23 : Réclamations

Si une équipe pose une réclamation car elle pense avoir été lésée par la décision d'un ref ou par un événement qui a eu lieu pendant une rencontre, elle doit le faire immédiatement par l'intermédiaire de son capitaine auprès du Superviseur 3x3 ou du Correspondant 3x3 du Comité recevant la compétition, puis confirmer sa réclamation de la même façon à l'issue de la rencontre.

Ce dernier, statue dans l'instant, en premier et dernier ressort, sur cette réclamation en qualité de juge unique, parmi les trois décisions possibles/suivantes :

- Classer sans suite la réclamation ;
- Confirmer le résultat acquis sur le terrain ;
- Faire jouer ou rejouer la rencontre immédiatement.

La journée de compétition

Article 25 : Lieux de pratique et horaires

Chaque salle ou terrain où se disputent des rencontres officielles doit être classé et équipé conformément au règlement des salles et terrains de la FFBB.

Le Comité :

- Choisit la salle où s'organisent les Séries,

OU

- Fait un appel à candidature auprès des clubs pour cette organisation.

Si possible les rencontres se dérouleront à l'extérieur avec des terrains déjà existants.

Article 26 : Dates et horaires

Concernant les catégories Jeunes (U18, U15 et U13), les journées sont prévues, sauf cas exceptionnel, en journée jusqu'à 18h00.

En seniors les rencontres se disputeront en soirée.

Le Comité Départemental fixera les dates et les horaires en fonction du nombre d'équipes inscrites.

Article 28 : Le club support accueillant le 3x3

- ✓ Aide au montage et préparation de la journée ;
 - ✓ Met à disposition quelques personnes pour aider ;
 - ✓ Il fournit un point d'eau ;
 - ✓ Il veille au respect des dispositions suivantes en matière de surveillance médicale des compétitions et s'assure notamment de la présence :
 - o D'un nécessaire médical de premier secours à un emplacement spécifique près des surfaces de compétition et à l'abri du public en vue des premiers soins à apporter en cas d'accident ;
 - o D'un téléphone accessible avec affichage à proximité des numéros d'appel du SAMU, des pompiers et du responsable de la salle ou du club.
- Les clubs et le Comité se chargeront de faire respecter les règles sanitaires.

Article 31 : Echauffement

La phase d'échauffement a lieu pendant la saisie des informations sur l'Event Maker et l'identification des joueurs (contrôle de la liste des 4 joueurs appelés à jouer la journée, validité de leurs licences). Les équipes qui s'opposent s'échauffent ensemble sur le même panier.

Article 32 : Organisation des terrains

Les poules se déroulent sur deux paniers différents sauf cas particuliers.

Article 33 : Refs référents ??

Les refs sont les arbitres désignés par le CD67.

Ils assurent le bon déroulement de la rencontre selon le règlement officiel 3x3. S'il n'y a pas de chronomètre de jeu identifié pour chaque terrain, ils décomptent les 12 secondes et annoncent les 5 dernières secondes de possession.

Les refs peuvent aussi être des arbitres départementaux, régionaux et nationaux en formation.

Article 34 : Tables de marque et marqueurs

Les tables de marque sont situées dans l'angle du demi-terrain et sont tenues par des marqueurs.

Les marqueurs sont les responsables de la table de marque, désignés par le superviseur 3x3 du Comité parmi les joueurs d'une équipe ne jouant pas et/ou des bénévoles du club organisateur de préférence de la poule opposée ou non concernée par le résultat. En cas de refus ils entraînent la disqualification de leur équipe pour la journée concernée.

Leur fonction est de gérer :

- Le chronomètre de jeu (manuel ou smartphone) en annonçant les 5 dernières minutes et la dernière minute à haute voix,
- La feuille de marque 3x3 (score et fautes d'équipes) (cf. Annexe 2).

Article 35 : Ballons

Les matchs doivent se jouer avec les ballons spécifiques 3x3 (Taille 6, poids 7).

Article 36 : Coaching

Aucun coach sur le terrain. Le coaching à distance est interdit.

Saisie des résultats :

Article 38 : Event Maker et FBI

Les résultats sont saisis au plus tard le lendemain de la journée de championnat à 12h00 sur la plate-forme Event Maker FIBA.

Forfaits, sanctions et surclassements :

Forfaits, retard et perte par défaut

Article 39 : Forfait

Une équipe qui déclare forfait pour la journée 24h avant se voit attribuer 0 point pour la journée concernée.

Au deuxième forfait ou une annulation de l'inscription dans la journée, l'équipe se voit attribuer des points de pénalité pour la journée concernée.

Une équipe qui ne se présente pas alors qu'elle le devait sera pénalisée sportivement au classement général.

Article 40 : Retard

Au-delà de 15 minutes de retard, une équipe, même régulièrement inscrite, ne pourra participer.

Article 41 : Perte par défaut

Si une équipe quitte le terrain ou si elle n'a plus de joueur apte à jouer en cours de rencontre, le match sera considéré comme perdu par défaut. Rajouter le score si c'est comme dans le 5c5 (Si l'équipe qui gagne par défaut menait à la marque, le résultat à ce moment est acquis. Si cette équipe est menée à la marque, le résultat sera de 2 à 0 en sa faveur.)

Article 42 : Disqualification de joueurs

Tout comportement antisportif, toute agression physique ou verbale d'un joueur envers un autre joueur, un réf, ou une personne de l'organisation entraîne immédiatement la disqualification de l'équipe pour la journée.

Le superviseur 3x3 notifie l'incident sur la fiche de résultats et en informe le Comité Départemental qui peut demander l'ouverture d'un dossier disciplinaire au Président ou au Secrétaire Général de la Ligue Régionale territorialement compétente.

Article 43 : Sanctions disciplinaires

Tout joueur sous le coup d'une sanction disciplinaire affectant sa participation régulière aux compétitions FFBB (5x5 ou 3x3) ne peut participer aux rencontres de championnat 3x3, de Superleague ou Juniorleague.

Article 44 : Blessures

Après le début d'une rencontre, une équipe qui perd des joueurs sur blessure, peut continuer à jouer tant qu'il y a au moins 3 joueurs aptes à jouer. Dès lors, les résultats sont acquis et les matchs à venir sont perdus.

Article 45 : Moins de 3 joueurs

Une équipe avec moins de trois joueurs ne peut pas commencer la journée. Elle est classée dernière de la poule.

Article 47 : Surclassement

Le surclassement est la faculté donnée à un licencié déjà régulièrement qualifié dans sa catégorie de participer dans une catégorie d'âge supérieure.

Le surclassement est délivré au vu d'un certificat médical d'aptitude délivré par un médecin, conformément au règlement médical de la FFBB. Sa date d'effet est celle du dépôt au Comité Départemental du certificat médical autorisant le surclassement.

Mise à jour le 15 juin 2020